



**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

—
CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 12 octobre 2021

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 12 octobre 2021
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 6/2021 de la Municipalité du 30 août 2021
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'années 2022 tel que présenté, à savoir :

- 1. De maintenir à 64.5% de l'impôt cantonal de base les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2022 ;**
- 2. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2022 au même taux qu'en 2020-2021.**

Ainsi délibéré en séance du 12 octobre 2021

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président
Chris Chard



La Secrétaire
Liliane Meylan